MOVIS
CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, le 24 mai 2024

ABIDJAN

Recommandée

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous convoquer en Assemblée Générale Ordinaire, **le vendredi 14 juin 2024, à 9H30**, au **Siège social de MOVIS CI** (situé à Vridi, en Zone Industrielle, dans la Rue des Conteneurs), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 ;*
2. *Présentation du rapport du Président du Conseil d'Administration ;*
3. *Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission, ainsi que sur les conventions réglementées visées à l'article 438 et suivants de l'AUDSCGIE ;*
4. *Approbation desdits comptes et conventions réglementées ; Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes ;*
5. *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;*
6. *Pouvoirs pour les formalités de publicité.*

Les documents requis par l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE, en vertu du droit de communication des actionnaires, seront tenus à votre disposition, pour consultation, au Siège social pendant les quinze (15) jours précédant la tenue de l'Assemblée.

Au cas où il ne vous serait pas possible d'être présent à l'Assemblée, vous pourrez vous faire représenter par un mandataire de votre choix, actionnaire ou non. Ce dernier devra être muni d'une pièce d'identité et du pouvoir ci-joint, dûment rempli et signé.

L'admission des actionnaires à l'Assemblée Générale est subordonnée à l'inscription de leurs actions en compte, au moins trois (3) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Chers Actionnaires, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'Administration

P.O.

***P.J.* : Un (1) Pouvoir**